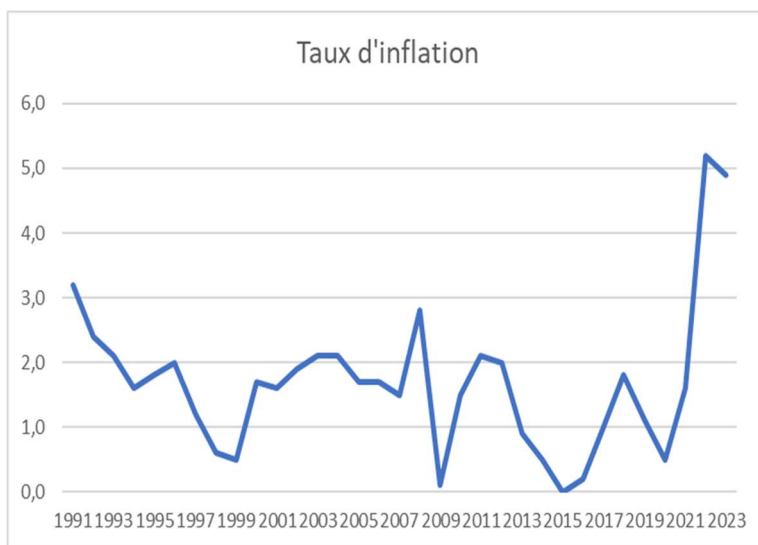


DOC B - Rapport sur les orientations budgétaires :

I - Etape préalable : L'examen du Compte Administratif 2023 :

A - Section de fonctionnement : (Le détail de la consommation des crédits par article se trouve dans le Compte de Gestion joint en PJ – page 29 et suivantes)



1

Dans un contexte fortement inflationniste en 2022 et 2023 (5,2% et 4,9%) le budget du conservatoire pour ce qui concerne ses dépenses de fonctionnement est contenu, notamment par une moindre dépense (-34 583,16€) en matière d'énergie par rapport à la prévision (bouclier tarifaire).

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
N° Cpt	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	344 971,69 €	368 764,00 €	320 695,56 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 219 612,84 €	4 199 550,00 €	4 191 051,16 €
022	DEPENSES IMREVUES	0,00 €	5 000,47 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	- €
002	Résultat	0,00 €	0,00 €	- €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 668,23 €	62 034,53 €	62 034,53 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (SEMI-BUDGETAIRE)	0,00 €	1 000,00 €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 501,35 €	10 002,00 €	3 002,07 €
66	Charges financières - Intérêts	0,00 €	2 000,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 713,21 €	5 000,00 €	4 886,28 €
Total dépenses de fonctionnement		4 628 467,32 €	4 653 351,00 €	4 581 669,60 €

Il en est de même pour les charges de personnel qui avec 4 191 051,16€ ont absorbé l'évolution du point d'indice de +3,5%, soit environ 143 000€ en année pleine (débuté en juillet 2022).

Le budget est également composé en charges par la dotation aux amortissements (écritures d'ordre) pour 62 034,53 €.

Le chapitre 65 compte notamment une participation à l'association (financement de stages, artistes extérieurs, Guzo...)

Le chapitre 67 regroupe essentiellement les dépenses pour annulation de titres sur exercices antérieurs pour 4 886,28€.

Notons dès à présent que les charges de fonctionnement du Conservatoire sont "subventionnées" depuis 2022 (56 761€) grâce au dispositif du Filet de sécurité inflation issu de la Loi de Finances pour 2022, reconduit en 2023. La recette correspondante en 2023, s'établit à 79 690€.

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
N° Cpt	Libellé	CA 2022	BUDGET 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	81 913,38 €	45 700,00 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	67 685,44 €	45 700,00 €
6094	Rabais sur prestation service	141,33 €	0,00 €
6091	Remb, matières 1ères et fournitures	7 130,09 €	0,00 €
6459	Remboursement sur charges et supplément familial	6 956,52 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	567 050,36 €	635 000,00 €
7062	Droits d'inscription	538 043,61 €	595 000,00 €
70848	Mise à disposition de personnel facturé à organismes	26 398,75 €	40 000,00 €
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	2 608,00 €	0,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 955 365,18 €	3 972 487,00 €
74718	Subvention de l'État - Ministère de la Culture	160 000,00 €	160 000,00 €
74718	Subvention de l'État – Bouclier inflation	0,00 €	56 761,00 €
7473	Participation Conseil Départemental	1 787 652,31 €	1 810 000,00 €
7473	Participation Conseil Départemental – Enseignement C	0,00 €	0,00 €
7473	Participation Conseil Départemental lissage	0,00 €	0,00 €
7474	Participation Conseil Départemental Exceptionnelle ch	0,00 €	0,00 €
74741	Participation Communes adhérentes	1 858 291,69 €	1 890 849,00 €
74741	Conv. CACM entretien	0,00 €	0,00 €
74741	Capitation	0,00 €	0,00 €
74741	Participation Communes adhérentes – Enseignement C	0,00 €	0,00 €
74741	Participation Communes adhérentes – Subv Exept OAE	0,00 €	2 000,00 €
74748	Participation Communes conventionnées	63 650,00 €	35 350,00 €
7488	Subvention technique	0,00 €	0,00 €
7488	Subvention entretien des locaux + subv tech	85 771,18 €	17 527,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,26 €	0,00 €
7588	Autres produits divers	2,26 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
7714	Recouvrements sur créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
002	EXCEDENT ORDINAIRE REPORTÉ	24 300,25 €	164,00 €
Total recettes de fonctionnement		4 628 631,43 €	4 653 351,00 €

La structure des recettes du budget du SMIX du Conservatoire est composée pour 114 430 € de produits incertains dans le temps voire en voie de disparition :

Il s'agit en effet :

- des 79 690 € reçus au titre du "filet inflation" pour lequel on ne sait (février 2024) si le SMIX du Conservatoire sera à nouveau éligible en 2024,
- des recettes provenant des communes conventionnées pour 34 650€ qui ne seront plus perçues en 2025.

Malgré leur caractère incertain, ces recettes ont néanmoins permis en 2023 d'assurer l'équilibre d'un budget très tendu. **Résultat de clôture = 3 419,25€**

B- Section d'investissement : un résultat cumulé de + 91 352,58€

Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Investissement		91 352,58
Dépense	223 366,57	109 267,86
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	20 000,00	6 960,00
Art. - 2051 Concessions et droits similaires	20 000,00	6 960,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	203 366,57	102 307,86
Art. - 2182 Matériel de transport	25 000,00	13 942,57
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	7 270,75
Art. - 2184 Mobilier	5 000,00	1 232,84
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	163 366,57	79 861,70
Recette	223 366,57	200 620,44
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 332,04	104 332,04
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 332,04	104 332,04
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	62 034,53	62 034,53
Art. - 28051(ordre) Concessions et droits similaires	10 032,84	10 032,84
Art. - 28182(ordre) Matériel de transport	5 225,71	5 225,71
Art. - 28183(ordre) Matériel de bureau et matériel informatique	8 352,96	8 352,96
Art. - 28188(ordre) Autres immobilisations corporelles	38 423,02	38 423,02
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	17 000,00	14 270,87
Art. - 10222 FCTVA	17 000,00	14 270,87
Ch. - 13 Subventions d'investissement	40 000,00	19 983,00
Art. - 1323 Départements	20 000,00	19 983,00
Art. - 1328 Autres	20 000,00	

3

L'analyse de la section d'investissement n'appelle pas d'observations particulières. Il conviendrait cependant que dans les années à venir, un virement de la section de fonctionnement de l'ordre de 50 à 70 000€ permettent un autofinancement supplémentaire de cette section, de manière que les subventions d'investissement ne soient plus nécessaires ou soient exceptionnelles sur un exercice.

C- Compte de gestion du Trésorier : le compte de gestion est conforme aux écritures constatées au CA 2023 avec les résultats cumulés suivants (source DGFIP)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 081021

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CASTRES

ETABLISSEMENT : SMYX CONSERVATOIRE MUSIQUE

Exercice 2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64320 - SMYX CONSERVATOIRE MUSIQUE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	104 332,04		-12 979,46		91 352,58
Fonctionnement	164,11		3 255,14		3 419,25
TOTAL I	104 496,15		-9 724,32		94 771,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	104 496,15		-9 724,32		94 771,83

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
91 352,58
3 419,25
94 771,83
94 771,83

II – Le Budget 2024 (hors 40 ans) –

1- Section de fonctionnement :

Afin d'identifier de manière spécifique une enveloppe "40 ans" dédiée à l'anniversaire du SMIX du CMDT, en fonction des moyens que souhaite accorder chaque territoire à cet événement, il est proposé de présenter dans un premier temps le BP 2024 sans cette enveloppe qui reste à déterminer.

Le Budget 2024 sera placé une année de plus sous le signe de l'austérité.

a- Les dépenses de fonctionnement :

PROPOSITION DE BP 2024				
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
N° Cpt	Libellé	Voté 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	368 764,00 €	320 695,56 €	365 300,00 €
60612	Énergie – Électricité	56 500,00 €	21 916,82 €	29 000,00 €
60622	Carburant	3 000,00 €	3 465,67 €	3 600,00 €
60632	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00 €	3 306,91 €	3 500,00 €
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	4 757,27 €	5 000,00 €
6065	Petit matériel musical	1 200,00 €	1 572,91 €	1 500,00 €
6132	Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61358	Locations autres	20 206,00 €	19 081,34 €	20 000,00 €
61521	Entretien terrains	0,00 €	380,00 €	400,00 €
615221	Entretien Bâtiments	5 000,00 €	3 016,52 €	4 000,00 €
61551	Entretien Véhicule	500,00 €	1 806,38 €	2 000,00 €
61558	Entretien et réparation matériel pédagogique	4 000,00 €	7 990,00 €	10 500,00 €
6156	Maintenance biens mobiliers	8 000,00 €	8 198,59 €	8 500,00 €
6168	Primes d'assurance	6 800,00 €	6 751,97 €	7 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	600,00 €	665,32 €	700,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
6228	Honoraires divers	31 000,00 €	15 426,00 €	27 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 500,00 €	2 700,19 €	3 000,00 €
6236	Frais d'imprimerie	100,00 €	630,00 €	800,00 €
6241	Transports de biens	558,00 €	1 020,00 €	1 000,00 €
6247	Transports collectifs	500,00 €	710,00 €	800,00 €
6251	Frais de déplacement et missions du personnel	170 000,00 €	162 122,19 €	170 000,00 €
6261	Frais postaux - affranchissement	3 000,00 €	2 227,50 €	2 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	12 000,00 €	13 027,88 €	13 000,00 €
627	Services bancaires	600,00 €	1 373,66 €	1 500,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00 €	26 030,06 €	26 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	5 000,00 €	9 888,41 €	10 000,00 €
637	Autres taxes FIPFHP	2 700,00 €	2 629,97 €	3 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 199 550,00 €	4 191 051,16 €	4 190 000,00 €
6215	Autres personnels extérieurs	36 000,00 €	45 732,42 €	9 000,00 €
6331	Taxe versement transports	15 990,00 €	15 509,11 €	16 000,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et CDG	55 000,00 €	62 812,05 €	63 000,00 €
64111	Rémunération personnel titulaire	2 150 000,00 €	2 150 939,55 €	2 140 000,00 €
64131	Rémunération personnel non titulaire	625 000,00 €	660 256,44 €	685 300,00 €
6417	Rémunération des apprentis	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 225 000,00 €	1 168 085,05 €	643 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite			526 000,00 €
6455	Cotisations pour assurances du personnel	50 000,00 €	49 103,50 €	49 000,00 €
6456	Versement au FNC du Supplément Familial	13 000,00 €	11 346,00 €	11 500,00 €
6458	Cotisation CNAS	21 000,00 €	18 656,00 €	19 000,00 €
6475	Médecine du travail	8 360,00 €	8 550,00 €	9 000,00 €
6488	Autres charges de personnel	200,00 €	61,04 €	200,00 €

022 DEPENSES IMREVUES	5 000,47 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues	5 000,47 €	0,00 €	0,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 034,53 €	62 034,53 €	81 000,00 €
6811 Dotation aux amortissements	62 034,53 €	62 034,53 €	81 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 002,00 €	3 002,07 €	9 000,00 €
65888 Charges diverses - PAS	2,00 €	2,07 €	4 000,00 €
65748 Subvention Association Résonances	10 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
66 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
6618 Charges financières - intérêts	2 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	4 886,28 €	3 500,00 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	1 592,00 €	3 500,00 €
678 Autres charges exceptionnelles (Titres annulés)	3 000,00 €	3 294,28 €	0,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (SEMI-BUDGETAIRE)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	4 653 351,00 €	4 581 669,60 €	4 652 300,00 €

Le BP 2024 reste en volume équivalent au budget primitif 2023, cependant nous noterons les points suivants :

- **Les charges à caractère général :**

il est proposé de reconduire (avec une légère baisse de 3 764€) l'enveloppe du BP 2023 soit la somme de 365 000€. Cette légère baisse dans un contexte d'inflation devra se traduire par des économies supplémentaires bien que nous ayons épuisé nos marges de manœuvre, alors que les charges liées aux dépenses de fluides seront en augmentation cette année.

5

- **Les charges de personnel :**

Avec une inscription à hauteur de 4 190 000€ nous atteignons là aussi les limites de l'exercice d'une mission de service qui respecte le principe de continuité !

Les charges de personnel en 2024 diminuent de 9 550€ par rapport au BP 2023 et de près de 30 000€ par rapport au BP 2022.

*Or dans la même période 2022/2024 le poste RH a **absorbé 143 600 € d'augmentation de la masse salariale (+3,5% en 2022 et 2023) + 25 000 en 2024 (+ 5 points d'indice au 01/01/2024), soit au total près de 170 000€ ou 4% du chapitre 012.***

Ce résultat est obtenu par une optimisation de la GPEC qui se traduit par une diminution des heures d'enseignement et par des le recours à des recrutements de postes d'enseignement de catégorie B lors de départs en retraite d'enseignants de catégorie A (PEA).

Notons un redressement suite à contrôle URSSAF (3 derniers exercices) de 5 295€

En 2022/2023 1 306h/hebdomadaires étaient consacrées à l'enseignement alors qu'en 2023/2024, nous en comptabilisons 1 258.

- **Les amortissements :**

Avec 81 000€, l'enveloppe dédiée aux amortissements est en augmentation de près de 19 000€ par rapport à l'exercice précédent.

b- Les recettes de fonctionnement :

PROPOSITION DE BP 2024				
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
N° Cpt	Libellé	Voté 2023	Réalisé 2023	BP 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	45 700,00 €	80 427,06 €	51 000,00 €
6091	Remb.matières 1ères et fournitures	0,00 €	1 943,08 €	0,00 €
6096	Remb, approvisionnement non stockés	0,00 €	23,11 €	0,00 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	45 700,00 €	74 816,87 €	49 000,00 €
6459	Remboursement sur charges et supplément familial	0,00 €	3 644,00 €	2 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	635 000,00 €	587 440,41 €	620 086,75 €
7062	Droits d'inscription	595 000,00 €	555 432,91 €	570 000,00 €
70848	Mise à disposition de personnel facturé à organismes	40 000,00 €	32 007,50 €	50 086,75 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 972 487,00 €	3 917 056,26 €	3 977 794,00 €
74718	Subvention de l'État - Ministère de la Culture	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
74718	Subvention de l'État - Filet inflation	56 761,00 €	79 690,00 €	0,00 €
7473	Participation Conseil Départemental – Classes horaires aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7473	Participation Conseil Départemental	1 810 000,00 €	1 810 020,00 €	1 810 000,00 €
74741	Participation Communes adhérentes	1 849 449,00 €	1 806 985,00 €	1 911 782,00 €
74741	Participation Communes adhérentes - Enseignement CHA Primaire	41 400,00 €		
74741	Participation Communes adhérentes - Subv Except OAE Castres	2 000,00 €		2 000,00 €
74748	Participation Communes conventionnées	35 350,00 €	34 650,00 €	34 300,00 €
74888	Subvention entretien des locaux/Part Technique	17 527,00 €	25 711,26 €	59 712,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,01 €	0,00 €
7588	Autres produits divers	0,00 €	1,01 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7714	Recouvrements sur créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	EXCEDENT ORDINAIRE REPORTÉ	164,00 €	164,11 €	3 419,25 €
Total recettes de fonctionnement		4 653 351,00 €	4 585 088,85 €	4 652 300,00 €
Recettes de l'exercice		4 584 924,74 €	4 648 880,75 €	
Résultat de l'exercice		3 255,14 €	-3 419,25 €	
Résultat reporté		164,11 €	3 419,25 €	
UMULE		3 419,25 €	0,00 €	

Les recettes sont constituées à **12,23% du total**, par les droits d'inscription des familles qui sont encaissés entre octobre et décembre de l'année du budget concerné, pour un montant de **570 000€**

L'Etat, contribue à **3,44% avec 160 000€** reconduits pour le financement de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Les collectivités participent à hauteur de 3 758 088€ (hors subvention à l'entretien des locaux - Albi et CACM), soit 80,78% du total des recettes : Département du Tarn : 1 810 000€, Villes et EPCI adhérents : 1 911 788€, communes conventionnées (dernière année) : 34 300€.

Les autres recettes, **soit 164 212€ (3,53% du total)** sont composées de remboursement sur maladie du personnel (**51 000€**), participation technique ou à l'entretien des locaux d'Albi et CACM (**59 712€**), prestations de service d'enseignement auprès de divers organismes pour **50 081€**, enfin l'excédent reporté pour **3 419,25€**.

c- Le budget et son rapport avec les effectifs d'élèves et scolarités

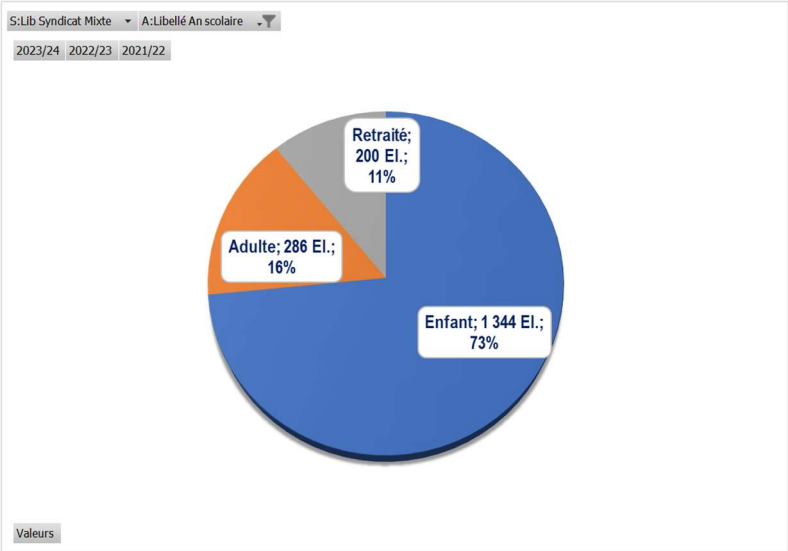
ID : 081-258100932-20240314-2024DROB24-DE

Somme de SI:N		R1:lik																
		CA de Castres Mazamet	CA de l'Albigeois	CA Gaillac-Graulhet	CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	CC des Monts de Lacauene et Montagne du Haut-Languedoc	CC du Carmausin – Ségala	CC du Centre Tarn	CC du Lautrecois - Pays d'Agout	CC du Pays Cordais et du Causse (4C)	CC du Sor et de l'Agout	CC Lauragais Revel et Sorézois	CC Sidobre Val d'Agout - Vals et Plateaux des Monts de Lacauene	CC Tarn - Agout	CC Thoré Montagne Noire	CC Val 81	(vide)	Total général
S:Lib Antenn	SI:libellé dog																	
Alban	Cycle 1 et PP				11								1			1	0	13
	Cycle 2 M				2													2
	Eveil ou initiation				4													4
	Pratique amateur				5													5
Total Alban					22								1			1	0	24
Albi	Cycle 1 et PP	5	251	17	1	1	10	2	1	2				4		0	4	298
	Cycle 2 M		43	2	2		1			1				1		1		51
	Cycle 3 M	1	8	3				1		0								13
	Danse	1	76	6	1		7	0						1			1	93
	Eveil ou initiation		95	4	1		1	2		1				1			0	105
	Pratique amateur	2	108	8	1		8		1	1				1			3	133
Total Albi		9	581	40	6	1	27	5	2	5				8		1	8	693
Brassac	Cycle 1 et PP					6							1					7
	Eveil ou initiation					3							4					7
	Pratique amateur	1				1							1					3
Total Brassac		1				10							6					17
CACM	Cycle 1 et PP	1															1	2
	Cycle 2 M	174	1	0		2			7		4	2	7		2		11	210
	Cycle 3 M	22		0					1		4	1			2		0	30
	Danse	3		4			3		1		1		1	3			1	17
	Eveil ou initiation	65				1			4		8	1	4				1	84
	Eveil ou initiation	42		1				1	6		5	1	2				1	59
	Pratique amateur	80	1	3	1	1		2	9		16		7	1	3		0	124
Total CACM		387	2	8	1	4	3	3	28		38	5	21	4	7		15	526
Carmaux	Cycle 1 et PP		4		1		35			1								41
	Cycle 2 M						4											4
	Eveil ou initiation						8										0	8
	Pratique amateur		1	0			7											8
Total Carmaux			5	0	1		54			1							0	61
Cordes	Cycle 1 et PP		2	1			1			10								14
	Cycle 2 M									2								2
	Eveil ou initiation						2			4								6
	Pratique amateur		0							6							0	6
Total Cordes			2	1			3			22							0	28
Gaillac	Cycle 1 et PP		1															1
	Cycle 2 M			95										5			0	100
	Cycle 3 M		1	12				1						2				16
	Danse			1														1
	Eveil ou initiation			20													0	21
	Pratique amateur		9	59						6				5			1	80
Total Gaillac			11	188				1		6				13			1	220
Graulhet	Cycle 1 et PP			12				2	7					6			0	27
	Cycle 2 M			1										1				2
	Danse							1										1
	Eveil ou initiation			0													0	0
	Pratique amateur			3	1				1					3				8
Total Graulhet				16	1			3	8					10			0	38
Lacaune	Cycle 1 et PP					11							1					12
	Cycle 2 M					1												1
	Eveil ou initiation					15											0	15
	Pratique amateur					27							1				3	31
Total Lacaune						54							2				3	59
Réalmont	Cycle 1 et PP							12	1	1							1	15
	Cycle 2 M							3					1					4
	Eveil ou initiation		1					2									0	3
	Pratique amateur	4	5				1	5	3					1			0	19
Total Réalmont		4	6				1	22	4	1			1	1			1	41
Tarn-Agout	Cycle 1 et PP			4					8		1			120				133
	Cycle 2 M										2			22				24
	Eveil ou initiation			0					2					20				22
	Pratique amateur			3					5					47			2	57
Total Tarn-Agout				7					15		3			209			2	236
Vabre	Cycle 1 et PP		1			3							7					11
	Cycle 2 M												2					2
	Eveil ou initiation												4					4
	Pratique amateur												0					0
Total Vabre			1			3							13					17
Total général		401	608	260	31	72	88	34	57	35	41	5	44	245	7	2	30	1960

S:Lib Antenne	Valeurs		
	2023/24	2022/23	2021/22
Alban	24 El.	27	39
Albi	629 El.	610	580
Brassac	17 El.	10	8
CACM	484 El.	501	484
Carmaux	60 El.	52	51
Cordes	28 El.	27	20
Gaillac	209 El.	213	211
Graulhet	34 El.	42	49
Lacaune	56 El.	52	47
Réalmont	38 El.	43	48
Tarn-Agout	234 El.	244	218
Vabre	17 El.	21	19
Total général	1 830 El.	1842	1774

Le conservatoire connaît une relative stabilité de ses effectifs entre 2022/2023 et 2023/2024 avec 1830 élèves inscrits sur 1960 scolarités

La part des 4 /26 ans représente la grande majorité des élèves du Conservatoire, soit 73% des effectifs



Volume du budget et rapport au nombre d'élèves et scolarités					
			Droits d'inscriptions	Participation CD 81	Participations collectivités adhérentes
CA 2023		4 581 670 €	555 433 €	1 810 020 €	1 804 985 €
		Coût moyen			
Nbre Elèves	1 842	2 487 €	302 €	983 €	980 €
Nbre Scolarités	2 000	2 291 €	278 €	905 €	902 €
BP 2024		4 652 300 €	570 000 €	1 810 000 €	1 911 788 €
		Coût moyen			
Nbre Elèves	1 830	2 542 €	311 €	989 €	1 045 €
Nbre Scolarités	1 960	2 374 €	291 €	923 €	975 €

d- Participations des collectivités adhérentes 2024 :

Les participations des collectivités adhérentes répondent à la mise à l'épreuve du pacte financier voté en 2023 applicable en 2024.

Après discussions et observations ses 6 derniers mois, il est proposé de manière à équilibrer le coût des enseignements en cycles 2 et 3 (lourds à supporter pour les antennes d'accueil de ceux-ci), de mutualiser leur poids : **ainsi le Cycle 1 = cycle 2 = cycle 3.**

La capitation mise en œuvre est fixée à 1€/habitant des territoires des membres.

L'enveloppe d'intervention du CD81 est portée à 20% de son enveloppe totale soit :

$$1\ 810\ 000\ € \times 20\% = 362\ 000\ €$$

COTISATION BRUTES A REPARTIR ENTRE ADHERENTS PAR SCOLARITES					REPARTITION DU RESTE A CHARGE ENTRE LE CD81 (36,23%) ET LES AUTRES ADHERENTS (63,77%)			
21/02/2024		Nombre scolarités antenne	Coût ENS /scolarité	Montant	Part CD81 dispo/scolarité	Montant part CD81 dispo/scolarité	Part ADH env. dispo/scolarité	Montant part ADH sur env. dispo
Scolarités ADH	Eveil	254	372 €	94 491 €	138 €	35 142 €	234 €	59 349 €
	Danse hors EAC	179	1 278 €	228 846 €	475 €	85 110 €	803 €	143 736 €
	Prat. Amateur	477	681 €	324 814 €	253 €	120 801 €	428 €	204 013 €
	Cycle 1 et PP	881	2 505 €	2 206 900 €	932 €	820 766 €	1 573 €	1 386 135 €
	Cycle 2 M	138	2 505 €	345 689 €	932 €	128 565 €	1 573 €	217 124 €
	Cycle 3 M	31	2 505 €	77 655 €	932 €	28 881 €	1 573 €	48 774 €
		1 960	Cotisation brute adhérents :	3 278 396 €		1 219 264 €		2 059 132 €

9

Contributions des membres BP 2024					
	Capitation (A)	Participation scolarité (B)	Niveau antenne	Enveloppe intervention CD 81 selon niveau antenne - C	Total des contributions (A+B-C)
Mts d'Alban	6 427 €	26 674 €	4	16 800 €	16 301 €
Albi	49 475 €	725 655 €	1	10 000 €	765 130 €
Brassac	1 289 €	13 932 €	4	10 200 €	5 021 €
Carmaux	9 460 €	76 092 €	3	52 000 €	33 552 €
CACM	78 275 €	539 482 €	1	10 000 €	607 757 €
Cordes	952 €	29 142 €	4	24 500 €	5 594 €
Gaillac	15 423 €	224 437 €	2	78 000 €	161 860 €
Graulhet	12 461 €	49 852 €	2	15 300 €	47 013 €
Mts de Lacaune	7 985 €	37 217 €	4	23 700 €	21 502 €
CCTA	28 727 €	276 538 €	2	82 000 €	223 265 €
Réalmont	3 379 €	38 721 €	3	21 000 €	21 100 €
Vabre	797 €	21 388 €	4	18 500 €	3 685 €
Total :	214 650 €	2 059 132 €		362 000 €	1 911 782 €

Caractérisation des antennes : l'enveloppe d'intervention du CD81 permet une péréquation en fonction du niveau de service offert = caractérisation antenne/offre														
Niveau antenne	Le montant de la participation de l'adhérent hors capitation ramené au nombre de ses élèves résidents est encadré et compris entre :		Moyenne	Nom antenne	Emplois support (volume ETP Admin, régie, accueil)		2 compétences obligatoires (musique et danse)	Nombre instruments disponibles	Dispose d'un Cycle 2	Observations	Dispose C3	Répartition des enseignants de cat. A sur total de la catégorie	Type de pratiques	Accès aux lieux d'enseignement
Niveau 1	950 €	1 249 €	1 100 €	ALBI - CACM	2 à 3,5	2,3 pour CACM et 3,5 pour Albi - Permanents	OUI	Jusqu'à 30 et plus	OUI		OUI	85%	Toutes	Transports urbains
Niveau 2	650 €	949 €	800 €	GAILLAC/GRAULHET - CCTA	0,5	Peu d'administration hors resp. antenne	NON	10 à 20	OUI		OUI sauf Formation Musicale	5 à 15%	Mix indiv et collectives	VP plaine 15 à 30 mn
Niveau 3	350 €	649 €	500 €	CARMAUX - REALMONT	0,3	Très peu d'administration hors Resp. antenne	NON	5 à 11	OUI	Sauf Formation Musicale = déplacement obligatoire de l'élève sur antenne de niveau 1	NON	3 à 5%	Mix indiv et collectives	VP plaine 15-30 mn
Niveau 4	50 €	349 €	200 €	BRASSAC- CORDES - MONTS D'ALBAN - MONTS de LACAUNE - VABRE	0,1	Présence très ponctuelle	NON	1 à 4	OUI		NON	0%	Essentiellement collectives (chorales)	VP 15/30 mn zone montagne

e- la tarification des usagers

Le budget est équilibré avec une recette provenant des droits d'inscription des familles pour un montant **de 570 000€**. La recette au CA 2023 est de 555 000€ **soit 40 000€ de moins** que l'inscription au BP 2023 qui se situait à 595 000€.

Afin d'escompter un gain sur le CA 2024 de + 15 000€, il est proposé de revoir la tarification des tranches basses des élèves de + de 26 ans

			Taux d'effort	Plancher	Plafond	exemple QF 1400
Tous territoires	Tous âges	Danse Tous cycles	0,27	250 €	480 €	378,00
Territoires adhérents	<26 ans	Musique Cycle 1 et PP	0,29	250 €	480 €	406,00
		Musique Cycle 2	0,32			448,00
		Musique Cycle 3	0,34			476,00
	26 ans et +	Musique Cycle 1 et PP	0,52	390 €	890 €	728,00
		Musique Cycle 2	0,59			826,00
		Musique Cycle 3	0,62			868,00
	PROPOSITION 26 ans et +	Musique Cycle 1 et PP	0,39	350 €	950 €	546,00
		Musique Cycle 2	0,42			588,00
		Musique Cycle 3	0,44			616,00
Tarn non adhérents	<26 ans	Musique tous cycles	0,75	690 €	1 190 €	1050,00
	26 ans et +	Musique tous cycles	0,90	890 €	1 390 €	1260,00
	<26 ans	Musique tous cycles	0,75	690 €	1 390 €	1050,00
	26 ans et +	Musique tous cycles	0,90	890 €	1 590 €	1260,00
Hors Tarn	<26 ans	Musique tous cycles	forfait 1390-1590 €			
	26 ans et +	Musique tous cycles	forfait 1750-1950 €			
Tous territoires	Tous âges	Etudiants	forfait 250 €			

***Pour tous ces tarifs calculés selon un taux d'effort, viennent s'ajouter 15€ de frais de dossier**

Il convient de noter le point de vigilance suivant sur la stratégie tarifaire et les effectifs à 3 ou 4 ans :

La disparition des conventions avec les communes ou EPCI en 2024/2025 aura 2 types d'effets :

- 1 : les élèves "conventionnés" qui cotisaient au tarif syndical vont voir leur cotisation être multipliée par 2 ou par 3.
- 2 : à l'inverse, les élèves issus de communes non conventionnées dont l'EPCI prend la compétence voient leur cotisation baisser dans les mêmes proportions.

Nous observons de manière générale que les effectifs doivent rester constants avec un nombre d'heures d'enseignement qui stagne, voire qui baisse. Nous pourrions penser que le fait d'abaisser le nombre d'agent (baisse des heures) permet d'abaisser significativement les charges du Conservatoire ; cela est relatif.

En effet lorsque l'on perd l'équivalent de 3 ETP pour 143 000€, cette même somme vient impacter le budget RH par la simple augmentation de la valeur du point d'indice.

2- Section d'investissement :

PROPOSITION DE BP 2024						
N° Cpt	Libellé	Voté	Réalisé	Reports	Prop 2024	Total 2024
001	Déficit d'investissement reporté					
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	6 960,00 €	13 000,00 €	20 000,00 €	33 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels, brevets...)	20 000,00 €	6 960,00 €	13 000,00 €	20 000,00 €	33 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	178 366,57 €	102 307,86 €	37 700,00 €	138 652,58 €	176 352,58 €
217533	Réseaux cablés (bât. mis à disposition)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
21828	Achat matériel de transport	25 000,00 €	13 942,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	7 270,75 €	1 100,00 €	15 000,00 €	16 100,00 €
21848	Mobilier	5 000,00 €	1 232,84 €	1 600,00 €	10 000,00 €	11 600,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles (matériel musical)	163 366,57 €	79 861,70 €	35 000,00 €	103 652,58 €	138 652,58 €
Total dépenses d'investissement		198 366,57 €	109 267,86 €	50 700,00 €	158 652,58 €	209 352,58 €
001	Excédent d'investissement reporté	104 332,04 €	104 332,04 €	0,00 €	91 352,58 €	91 352,58 €
40	Opérations d'ordre	62 034,53 €	62 034,53 €	0,00 €	81 000,00 €	81 000,00 €
2805	Amortissements logiciels	10 032,84 €	10 032,84 €	0,00 €	11 500,00 €	11 425,00 €
281838	Amortissement autre matériel informatique	8 352,96 €	8 352,96 €	0,00 €	9 840,00 €	9 840,00 €
281848	Amortissement autre matériel de bureau et mobilier					83,00 €
28188	Amortissements matériel musical	38 423,02 €	38 423,02 €	0,00 €	52 500,00 €	52 498,00 €
281828	Amortissements autre matériel de transport	5 225,71 €	5 225,71 €	0,00 €	7 160,00 €	7 154,00 €
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 000,00 €	14 270,87 €	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
10222	Fonds compensation TVA	17 000,00 €	14 270,87 €	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	40 000,00 €	19 983,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
1323	Subvention investissement – C-Dep	20 000,00 €	19 983,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1328	Subvention investissement – Autre	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total recettes d'investissement		223 366,57 €	200 620,44 €	0,00 €	209 352,58 €	209 352,58 €

La section d'investissement s'équilibre à 209 352,58€.

Dépenses : Des travaux sur le réseau informatique (câblage et serveur) sont nécessaires au siège du SMIX à Castres ; une enveloppe de 10 000€ est consacrée à cette dépense.

La refonte du site internet comme de la charte graphique associée sont inscrits pour 13 000€ en crédits de reports 2023 au compte 2051.

Une enveloppe globale (reports + propositions nouvelles) consacrée à l'achat d'instruments de musique est proposée à hauteur de 138 652,58€

Recettes : La section d'investissement s'équilibre par le résultat reporté, les dotations aux amortissements ainsi que par l'inscription de subventions d'investissement (comme au BP 2023), cette année à hauteur **de 20 000€ répartis à 50% entre le Département et les membres adhérents** à qui il demandé de bien vouloir prévoir la dépense correspondante (dépense d'investissement). Il est proposé une répartition entre membres à hauteur du poids des heures d'enseignement de leur antenne.

Subventions d'investissement instruments de musique (c/1388 en dépense des budgets des membres)		
Alban	1,99%	198,97
Albi	33,62%	3 362,40
Brassac	0,92%	91,66
Carmaux	3,44%	344,29
CACM	28,35%	2 834,79
Cordes	0,85%	84,95
Gaillac	11,45%	1 144,65
Graulhet	2,95%	295,10
Lacaune	1,27%	127,43
CCTA	11,94%	1 193,83
Réalmont	2,44%	243,68
Vabre	0,78%	78,25
	100,00%	10 000,00

III – BUDGET des 40 ans du Conservatoire

Ce budget est établi en dehors du budget financé par les participations des adhérents au SMIX.

Il s'équilibre de lui-même par des contributions exceptionnelles réparties comme suit :

		Artistique			Techniciens	Matériel scénique	Location de matériel	Alimentation	Frais divers	TOTAL
		HS	Cession	GUSO						
DEPARTEMENT	Session symphonique	11 500 €		1 000 €	2 000 €	7 000 €	1 000 €	900 €	500 €	23 900 €
	Rencontre chœurs		2 000 €	1 000 €	1 000 €		500 €	300 €	100 €	4 900 €
	Spectacle artistes-enseignant	1 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €		500 €	500 €	200 €	6 200 €
ALBI		1 500 €	1 000 €	500 €	1 500 €			500 €		5 000 €
PAYS D'AUTAN		4 000 €			3 000 €	3 000 €	1 000 €	700 €	300 €	12 000 €
NORD				1 000 €	1 000 €	6 000 €	200 €	300 €	500 €	9 000 €
GAILLAC		1 000 €			1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	5 000 €
GRAULHET		1 000 €			1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	5 000 €
TARN AGOUT		3 000 €		1 500 €	1 000 €	7 000 €		500 €	2 000 €	15 000 €
							BUDGET PREVISIONNEL TOTAL		86 000,00 €	

Les colonnes "Artistique" et "Techniciens" correspondent à des charges de personnel temporaires recruté pour l'occasion soit une somme de **46 500€**.

Le reste du budget prévisionnel est constitué de charges à caractère général pour **39 500€**.

Nota : Il est indispensable de connaître le souhait des collectivités quant à leur participation aux 40 ans avant le 5 mars 2024.

Option : certaines dépenses à caractère général pourraient être directement prises en charge dans le budget des collectivités concernées (à préciser)